



Des entraînements pour acquérir les bons réflexes

Chaque année, tous les gendarmes de la compagnie de Vendôme s'entraînent a minima deux fois au tir pour recevoir l'habilitation de porter une arme lors de leur service.

Au stand de tir de Vendôme, cet après-midi-là, ils sont six à s'entraîner, venant des différentes brigades de gendarmerie du Vendômois. «*La compagnie compte 84 gendarmes et tous ont un minimum de cartouches par an à tirer lors d'entraînements, organisées ici en deux ou trois séances avec notre moniteur de tir, l'adjutant chef Alain Canoën, commandant le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Vendôme*», précise le chef d'escadron **Grégoire Méchin**, commandant la compagnie de gendarmerie de Vendôme. Lui-même directeur de tir, seul à

pouvoir porter une arme chargée en permanence sur le stand de tir, le **commandant Méchin** observe ses hommes à l'entraînement. Ces exercices pratiques sont également complétés par une instruction annuelle sur le cas d'usage des armes dans le cadre légal. Une séance longue aujourd'hui où chaque gendarme révisé son tir de précision très théorique mais également le tir de riposte, le tir à différentes distances et les tirs de progression ou derrière une protection pour renouveler ses acquis. *«Contrairement au vélo, s'il n'y a pas d'entraînement, on perd vite en précision, c'est par la répétition que l'on intègre les bons réflexes sur le terrain car le stress lors de l'utilisation de son arme peut dérégler les actions»* complète le commandant.

Les entraînements, très encadrés pour une question de sécurité évidente, se font avec les deux armes que les gendarmes de la compagnie utilisent principalement, le pistolet automatique et le pistolet mitrailleur. On y révisé également, comme en situation opérationnelle, le rechargement tactique de son arme. *«Le principe c'est que même si le gendarme sait qu'il lui reste quelques cartouches dans son chargeur lors d'engagement, il va tout de même changer son chargeur lors d'un moment plus calme pour avoir une capacité de tir plus importante au moment où le feu reprendra, actions répétées inlassablement pour en devenir un réflexe»* insiste **Alain Canoën**. Depuis les attentats de 2015, le gendarme peut conserver son arme pour la porter en civil, chacun étant responsable de son pistolet automatique, une arme qui reste affectée à la compagnie mais qui prochainement devrait être remise en début de carrière au gendarme qui la conservera toute sa carrière, d'affectation en affectation.